AJACCIO
CITÀ D'AIACCIU

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

COMPTE RENDU

Conseil municipal du 23 juin 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 23 juin 2022, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 16 juin 2022 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :
Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Danielle Flamencourt, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Laetitia Maroccu, Muriel Piera, Alain Nicolai, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :
Annie Costa-Nivaggioli à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Dominique Carlotti à Simone Guerrini, Isabelle Jeanne à Christian Bacci, Marie-Noëlle Nadal à Stéphane Vannucci, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Paul Mancini à Jean-Pierre Aresu, Emmanuelle Villanova à Caroline Corticchiato, Marie-Françoise Gaffory Fau à David Frau, Marine Ponzevera à Charles Voglimacci.

Etaient absents :
Madame Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Madame Isabelle Feliciaggi, Madame Vanina Angelini-Buresi, Monsieur Etienne Bastelica.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	36
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto est désignée en qualité de secrétaire de séance. Monsieur le maire ouvre la séance, fait procéder à l'appel et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Le Procès-verbal du conseil municipal du 25 avril 2022 est adopté.

Monsieur le maire donne ensuite connaissance au conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données par délibération du conseil municipal du 28 septembre 2020 dans le cadre des dispositions de l'article L2122-22 du Code général des collectivités Territoriales

Numéro	Date	Objet
2022_049	26/04/2022	Concession n° 2797 au plan T-83 concession d'une durée de 15 ans de terrain dans le cimetière communal lieu-dit Saint

		Antoine
2022_050	26/04/2022	Prise en charge des frais d'obsèques de Mme Véronique Giacometti
2022_051	29/04/2022	Conception / réalisation de l'Extension du parking public du Diamant et requalification de la place Charles De Gaulle Sélection des candidats autorisés à remettre une offre et fixation des primes aux participants
2022_052	03/05/2022	Fixation de la quantité et du prix de vente d'objets dérivés pour la boutique du Palais Fesch musée des Beaux-arts, fixation de la quantité pour les échanges inter-musées.
2022_053	05/05/2022	Portant règlement d'honoraires à la SCP Roberto Rudi de l'état de frais et émoluments dû dans l'affaire Blanchand (signification jugement)
2022_054	05/05/2022	Portant règlement d'honoraires à la SCP Roberto Rudi de l'état de frais et émoluments dû dans l'affaire Tomasi (notification)
2022_055	05/05/2022	Portant règlement d'honoraires à la SCP Roberto Rudi de l'état de frais et émoluments dû dans l'affaire Société Orange (déclaration de préemption)
2022_056	05/05/2022	Portant règlement d'honoraires à la SCP Roberto Rudi de l'état de frais et émoluments dû dans l'affaire SCI CAPO & OLIVETTI (assignation)
2022_057	05/05/2022	Portant règlement d'honoraires à la SCP Roberto Rudi de l'état de frais et émoluments dû dans l'affaire Moorea (procès-verbal de constat)
2022_058	05/05/2022	Portant règlement d'honoraires à la SCP Roberto Rudi de l'état de frais et émoluments dû dans l'affaire JL NAPO (signification arrêt)
2022_059	05/05/2022	Portant règlement d'honoraires à la SCP Roberto Rudi de l'état de frais et émoluments dû dans l'affaire FARINACCI (Procès-verbal de constat)
2022_060	05/05/2022	Portant règlement d'honoraires à la SCP Roberto Rudi de l'état de frais et émoluments dû dans l'affaire LENTALI (Procès-verbal de constat)
2022_061	10/05/2022	Mise à disposition de terrains au profit de l'association CPIE (Site des Milelli)
2022_062	13/05/2022	Portant modification de la décision attributive de concession contrant n° 2793 au plan T-39 d'une superficie de 6m² cimetière communal Saint Antoine d'une durée de 50 ans
2022_063	16/05/2022	Autorisation donnée au maire de signer avec Corsovia une convention de location d'un terrain nu.
2022_064	18/05/2022	Concession n° 2798 au plan T-85 concession d'une durée de 15 ans de terrain dans le cimetière communal lieu-dit Saint Antoine
2022_065	19/05/2022	Concession n° 2799 au plan T-86 concession d'une durée de 50 ans de terrain dans le cimetière communal lieu-dit Saint Antoine
2022_066	25/05/2022	Fixation de la quantité et du prix de vente d'ouvrages pour la boutique du Palais Fesch musée des Beaux-arts, fixation de la quantité pour les échanges inter-musées.
2022_067	03/06/2022	Convention d'occupation de locaux scolaires avec M. Antoine Carli

2022_068	03/06/2022	Convention d'occupation de locaux scolaires avec M. Romain Colonna
2022_069	03/06/2022	Portant modification de la décision attributive de concession contrat n° 1286 au plan A-76.2 d'une superficie de 6m² cimetière communal Saint Antoine d'une durée perpétuelle
2022_070	07/06/2022	Portant modification de la décision attributive de concession contrat n° 2094 au plan Q-194.5 d'une superficie de 3m² cimetière communal Saint Antoine d'une durée perpétuelle
2022_071	08/06/2022	Cession à l'euro symbolique de quatre viviers de l'ancienne halle aux poissons à la mairie de Calvi
2022_072	08/06/2022	Cession à l'euro symbolique de deux bancs à poisson de l'ancienne halle aux poissons à la commune d'Ile-Rousse
2022_073	08/06/2022	Fixation de la quantité et du prix de vente d'objets dérivés pour la boutique du Palais Fesch musée des Beaux-arts, fixation de la quantité pour les échanges inter-musées.
2022_074	09/06/2022	Portant la conclusion d'un contrat de bail avec la SAS INFRACOS, concernant l'installation d'équipements techniques sur une partie de la parcelle cadastrée section CP n°134.
2022_075	10/06/2022	Organisation d'un concert caritatif au profit de l'Ukraine
2022_076	10/06/2022	Prise en charge des frais de transport et d'hébergement de Monsieur Philippe REGNIER, directeur de la rédaction du Art Newspaper à l'occasion du vernissage au Palais Fesch de l'exposition La Grande Bellezza et de la remise du prix du Livre d'Art dans le cadre des rencontres littéraires Racines de Ciel
2022_077	13/06/2022	Concession n° 2800 au plan T-CM14 concession d'une durée de 15 ans de terrain dans le cimetière communal lieu-dit Saint Antoine
2022_078	15/06/2022	Prise en charge des frais de transport et d'hébergement de Monsieur Christophe Rioux journaliste au Quotidien de l'Art à l'occasion du vernissage au Palais Fesch de l'exposition La Grande Bellezza et de la remise du prix du Livre d'Art organisés conjointement
2022_079	16/06/2021	Concession n° 2801 au plan T-87 concession d'une durée de 15 ans de terrain dans le cimetière communal lieu-dit Saint Antoine
2022_080	20/06/2022	Portant régularisation de la décision attributive de concession contrat n°1003 au plan M42 d'une superficie de 6 m² cimetière communal Ancien d'une durée perpétuelle

DATE	Décisions Marché public
26/04/2022	Maîtrise d'œuvre pour le suivi et la réalisation des ouvrages hydrauliques du Vazzio
26/04/2022	Fourniture de denrées alimentaires pour tous les services de la ville d'Ajaccio - relance lot 20 Poissons frais
26/04/2022	Fourniture de denrées alimentaires pour tous les services de la ville d'Ajaccio - relance lot 13 charcuterie fraîche
28/04/2022	Accord-cadre marchés subséquents : Prestations de nettoyage des bâtiments communaux - lot 2 : bâtiments acceuillants de jeunes

29/04/2022	Travaux, divers d'entretien, de rénovation, et de construction des bâtiments et équipements communaux, de la ville d'Ajaccio et compte
03/05/2022	Marché subséquent n°61 : Fruits et légumes frais, secs et de 5ème
10/05/2022	Fourniture de denrées alimentaires pour tous les services de la ville d'Ajaccio - lot 5 : viande fraîche
10/05/2022	Fourniture de denrées alimentaires pour tous les services de la ville d'Ajaccio - lot 6 : produits laitiers
10/05/2022	Fourniture de denrées alimentaires pour tous les services de la ville d'Ajaccio - lot 11 : épicerie produits féculents bio
10/05/2022	Fourniture de denrées alimentaires pour tous les services de la ville d'Ajaccio - lot 12 : préparations alimentaires surgelées
10/05/2022	Accord-cadre marchés subséquents : Prestations de nettoyage des bâtiments communaux – Lot 1 : bâtiments administratifs
11/05/2022	Construction d'un pont urbain et d'une agora couverte dans le quartier des Cannes - LOT 6
11/05/2022	Construction d'un pont urbain et d'une agora couverte dans le quartier des Cannes - LOT 5
11/05/2022	Travaux d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore -
12/05/2022	Accord-cadre à marchés subséquent : Transport et manutention d'œuvres d'art
12/05/2022	Accord-cadre à marchés subséquent : Transport et manutention d'œuvres d'art
13/05/2022	Accord-cadre à marchés subséquent : Transport et manutention d'œuvres d'art
16/05/2022	Marché subséquent n°1 : Transport et manutention de 12 œuvres d'art du Palais Fesch-Musée des beaux-arts au CICRP de Marseille
16/05/2022	Marché subséquent n°62 : Fruits et légumes frais, secs et de 5ème
18/05/2022	Marché subséquent n°1 à l'accord-cadre n°2022V038 Nettoyage Multi-Accueil du Parc Berthault
23/05/2022	Fourniture d'outillage et de matériel thermique, d'arrosage et électrique pour les services de la Ville d'Ajaccio - Lot 2 Matériel
23/05/2022	Fourniture d'outillage et de matériel thermique, d'arrosage et électrique pour les services de la Ville d'Ajaccio - Lot 3 Matériel électrique de jardinage
23/05/2022	Fourniture de végétaux - lot 10 : Bulbes
24/05/2022	Accord-cadre à bons de commande : Acquisition de machines de nettoyage de voierie -lot 1 groupe de lavage haute pression sur
24/05/2022	Accord-cadre à marchés subséquent : Acquisition de machines de nettoyage de voierie-lot 2 balayeuse aspiratrice de voirie d'occasion
24/05/2022	Fourniture d'huiles de liquide de refroidissement et de graisses pour les véhicules de la ville d'Ajaccio
24/05/2022	Hébergement, maintenance logicielle, assistance du matériel radio électrique du réseau DMR sur les sites concernés
	et du logiciel TRBOnet et acquisitions complémentaires pour la Ville d'Ajaccio
24/05/2022	Vérification, entretien, maintenance : Extincteurs, robinet d'incendie armés et trappes de désenfumage
02/06/2022	Marché subséquent n°63 : Fruits et légumes frais, secs et de 5ème
01/06/2022	Marché subséquent n°1 à l'accord-cadre 2022V051 : Nettoyage des locaux de la DGST
08/06/2022	Schéma directeur du stationnement au cœur de Ville

08/06/2022	Marché subséquent n°2/1 : Transport et manutention d'œuvres d'art à destination de l'exposition temporaire estivale 2022 "L'Art à Rome au XVIIIe siècle, 1700-1758" au Palais Fesch musée des Beaux-Arts
08/06/2022	Marché subséquent n°1 : Acquisition de balayeuse aspiratrice de voirie d'occasion
08/06/2022	Etude pré-opérationnelle à une politique d'intervention sur l'habitat privé dans le cadre du programme action cœur de ville sur le territoire de la ville d'Ajaccio
13/06/2022	Marché subséquent n°64 : Fruits et légumes frais, secs et de 5ème
15/06/2022	Location longue durée et courte durée de véhicules pour la Ville d'Ajaccio Lot 2 : Location de courte durée de véhicules type fourgon
15/06/2022	Location longue durée et courte durée de véhicules pour la Ville d'Ajaccio Lot 7 : Location de courte durée de véhicules type petit
17/06/2022	Marché subséquent N°2 lié à l'accord cadre n°2022V051 : Prestations de nettoyage des bâtiments communaux, Locaux, Silvani
17/06/2022	Marché subséquent N°3 lié à l'accord cadre n°2022V051 : Prestations de nettoyage des bâtiments communaux Locaux CTM
17/06/2022	Marché subséquent N°4 lié à l'accord cadre n°2022V051 : Prestations de nettoyage des bâtiments communaux, Locaux, DPE
17/06/2022	Marché subséquent N°5 lié à l'accord cadre n°2022V051 : Prestations de nettoyage des bâtiments communaux Locaux Fieschi
17/06/2022	Marché subséquent N°6 lié à l'accord cadre n°2022V051 : Prestations de nettoyage des bâtiments communaux Prestations occasionnelles de nettoyage
17/06/2022	Marché subséquent N°7 lié à l'accord cadre n°2022V051 : Prestations de nettoyage des bâtiments communaux Locaux

Discours de M. le maire

Interventions :
M. le maire
M. Casalta
M. Miniconi

Présentations par Monsieur Clément Lefèvre Co-Directeur de Stratéact', Madame Elsa Pizzato, Monsieur Jean-Marc Bichat.

Bilan de la concertation sur la future opération de la Miséricorde.

Interventions :
M. Carrolaggi
M. Lefevre
M. Carrolagi
M. Audisio
Mme Boyer de la Giroday
M. Simon
M. lefevre
M. Carrolaggi
M. Lefevre
M. Sbraggia
M. Frau

Propositions d'orientations d'aménagement de la future opération de la Miséricorde

Interventions :
M. Bichat
M. Casalta
Mme Boyer de la Giroday
M. Carrolaggi
M. Miniconi
M. Bichat
M. Audosio
Mme Tiberi
M. le maire

2022/080 - Approbation du bilan de la concertation publique relative à la création de l'opération d'aménagement de la Miséricorde
Rapporteur : Monsieur Stéphane Sbraggia, adjoint délégué

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 103-2 à L. 103-6 et R. 103-1 à R. 103-3,
Vu l'arrêté n°2 A-2019-07-10-001 en date du 10 juillet 2019 adopté par la préfète de la Corse-du-Sud homologuant « Opération de revitalisation du territoire » la convention cadre pluriannuelle « Action cœur de ville d'Ajaccio »,
Vu la délibération n° 2018/259 du Conseil municipal en date du 17 décembre 2018, approuvant la conclusion d'une convention de mandat d'études, conclue le 3 janvier 2019, avec la société publique locale AMETARRA, relative à la définition de l'écoquartier de la MISERICORDE,
Vu la délibération n° 2021/334 du Conseil municipal en date du 20 décembre 2021, approuvant la prise d'initiative et les modalités de concertation de l'opération d'aménagement de l'éco-quartier de la MISERICORDE,

APPROUVE

Le bilan de la concertation, présenté en annexe, étant intervenue entre février et avril 2022, relative à la création de l'opération d'aménagement de l'éco-quartier de la MISERICORDE.

VOTE
Par 39 voix pour, 6 abstentions.

Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi.

2022/081 - Approbation de la création de l'opération d'aménagement de la Miséricorde.
Rapporteur : Monsieur Stéphane Sbraggia, adjoint délégué

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 103-2 à L. 103-6 et R. 103-1 à R. 103-3,
Vu l'arrêté n°2 A-2019-07-10-001 en date du 10 juillet 2019 adopté par la préfète de la Corse-du-Sud homologuant « Opération de revitalisation du territoire » la convention cadre pluriannuelle « Action cœur de ville d'Ajaccio »,
Vu la délibération n° 2018/259 du Conseil municipal en date du 17 décembre 2018, approuvant la conclusion d'une convention de mandat d'études, conclue le 3 janvier 2019, avec la société publique locale AMETARRA, relative à la définition de l'écoquartier de la MISERICORDE,
Vu la délibération n° 2021/334 du Conseil municipal en date du 20 décembre 2021, approuvant la prise d'initiative et les modalités de concertation de l'opération d'aménagement de l'éco-quartier de la MISERICORDE,
Vu la délibération n°2022/ du conseil municipal en date du 23 juin 2022, approuvant le bilan de la concertation,

APPROUVE

la création de l'opération d'aménagement, concernant ses enjeux et les objectifs de l'opération, son périmètre, son programme et son bilan financier prévisionnel.

VOTE
Par 39 voix pour, 6 abstentions.

Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi.

2022/082 - Approbation du traité de concession et autorisation de signature du maire concernant l'opération d'aménagement de la Miséricorde

Rapporteur : Monsieur Stéphane Sbraggia, adjoint délégué
Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 300-4 et L. 300-5, R. 300-11-1 à R. 300-11-3,
Vu le Code de la commande publique,
Vu la délibération n° [°] du Conseil municipal en date du 23 juin 2022, approuvant le bilan de la concertation mené entre février et avril 2022 ;
Vu la délibération n° [°] du Conseil municipal en date du 23 juin 2022, définissant les objectifs de l'opération et ses principales caractéristiques ;
Vu le projet de Traité de concession ci-joint et ses annexes ;

DESIGNE

La SPL AMETARRA, Société Publique Locale au capital de 1.000.000 € inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous ne numéro 812.410, dont le siège est situé à l'Hôtel de Ville place Foch à Ajaccio (20000), concessionnaire de l'opération d'aménagement du site de la MISERICORDE,

APPROUVE

Les termes de la Concession d'aménagement du site MISÉRICORDE et ses annexes,

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer la Concession d'aménagement et ses annexes et à accomplir toutes les formalités y afférentes.

VOTE
Par 39 voix pour, 6 abstentions.

Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi.

2022/083 - Programme d'activation de la citadelle 2022 – Agrément des contrats

Rapporteur : Monsieur Stéphane Sbraggia, adjoint délégué
Vu la délibération n°2016/112 en date du 25 Avril 2016 ;
Vu la délibération n°2020/307 en date du 17 décembre 2020 ;
Vu la délibération n°2022/038 en date du 28 mars 2022 ;
Vu les documents annexés ;

APPROUVE

-la convention d'occupation précaire pour la guiguette
-les 4 conventions d'occupation précaire pour les boutiques artisanales
-la convention d'occupation précaire avec l'OIT

-la convention entre la Ville et la SPL AMETARRA

AUTORISE

-le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire ;

VOTE
Par 42 voix pour, 3 abstentions.

Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi.

2022/084 - Actualisation des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) 2023

Rapporteur : Monsieur Stéphane Sbraggia, adjoint délégué

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2333-9 du CGCT ;

Vu la délibération n° délibération n°2008-221 du conseil municipal en date du 27 novembre 2017 fixant les modalités d'application de la taxe sur le territoire de la Ville d'Ajaccio ;

Vu la délibération n°2014-162 du 30 juin 2014 portant tarification de la taxe locale sur la publicité extérieure ;

Vu la délibération n°2021-084 du 26 avril 2021 portant actualisation de la TLPE au titre de l'année 2021 et 2022.

Considérant ce qui suit :

L'obligation du conseil municipal de délibérer l'actualisation des tarifs TLPE avant le 1er juillet de l'année N pour application en N+1,

La publication des tarifs de droit commun actualisés de la Direction Générale des Collectivités Locales et de la Direction Générale des Finances Publiques,

Que la Direction Générale des Collectivités Locales et de la Direction Générale des Finances Publiques instaure un seuil maximum sans seuil minimum dans la fixation des tarifs,

APPROUVE

Les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour l'année 2023.

VOTE
Par 39 voix pour, 2 voix contre, 4 abstentions.

Vote(s) contre : Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi.
Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi.

2022/085 - Convention Ville-INRAP relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive dénommée "AJACCIO (2A) PARKING DIAMANT"

Rapporteur : Monsieur Stéphane Sbraggia, adjoint délégué

Vu le code du patrimoine et notamment son livre V ;

Vu la délibération municipale n°2021/333 du lundi 20 décembre 2021 sur la mise en œuvre de l'opération d'extension du Parking du Diamant et de requalification de la place Charles de Gaulle ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2022/034/SRA en date du 11 avril 2022 prescrivant une opération de diagnostic archéologique préalable dans le cadre de la réalisation du projet d'extension du parking et dans lequel l'Inrap a été désigné comme opérateur ;

Considérant l'opportunité de lancer ce diagnostic dès l'automne 2022 ;

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer la convention.

VOTE
A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

2022/086 - Tarification des cartes d'accès aux pontons et aux bornes- port Charles Ornano
Rapporteur : Monsieur Stéphane Sbraggia, adjoint délégué

DECIDE

- D'adopter le tarif de 30 € pour la délivrance d'une nouvelle carte,

AUTORISE

- Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette tarification.

VOTE
Par 43 voix pour, 1 abstention, 1 non-participation.

Abstention(s) : Danielle Antonini.
Non-participation : Jacques Billard.
M. Billard ne prend pas part au vote

2022/087 - Déploiement du schéma directeur de modernisation de l'éclairage public
Rapporteur : Madame Caroline Corticchiato, adjointe déléguée

APPROUVE
Les travaux de réalisation du schéma directeur de l'éclairage public ;

AUTORISE
Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre du FEDER ainsi que la société EDF au titre de la PRIME AGIR PLUS, selon le plan de financement suivant :

Travaux éligible efficacité énergétique (AAP)		
	Montant de l'opération	**% de participation**
Ville d'Ajaccio	**554 990 €**	33,43 %
FEDER	**412 200 €**	24,83€
PRIME AGIR PLUS	**693 000 €**	41,74€
TOTAL	**1 660 190 €**	100 %

Travaux Hors énergie		
	Montant de l'opération	**% de participation**
Ville d'Ajaccio	**625 840 €**	100 %
FEDER	-	
PRIME AGIR PLUS	-	
TOTAL	**625 840 €**	100 %

AMO + Communication		
	Montant de l'opération	**% de participation**
Ville d'Ajaccio	**33 000 €**	20 %
FEDER	**132 000 €**	80 %
PRIME AGIR PLUS		
TOTAL	**165 000 €**	100 %

Total Travaux		
	Montant de l'opération	**% de participation**
Ville d'Ajaccio	**1 180 830 €**	51,65 %
FEDER	**412 200 €**	18,03 %
PRIME AGIR PLUS	**693 000 €**	30,31 %
TOTAL	**2 286 030 €**	100 %

Total Travaux + AMO + Communication		
	Montant de l'opération	**% de participation**
Ville d'Ajaccio	**1 213 830 €**	49,52%
FEDER	**544 200 €**	22,2%
PRIME AGIR PLUS	**693 000 €**	28,27%
TOTAL	**2 451 030**	100 %

Interventions :
M. Billard
M. Simon
Mme Corticchiato
M. Billard

VOTE
A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

M. Pugliesi présente le CA à l'aide d'un diaporama

Interventions
M. Simon
M. le maire
M. Miniconi
M. Nicolai
M. le maire
M. Audisio
M. Simon

M. le maire
M. Pugliesi

2022/088 - Approbation du compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le Comptable public - Budget principal

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, adjoint délégué

APPROUVE et ADOPTE

Le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2021, dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour le même exercice.

DECLARE

Que le compte de gestion du budget principal dressé par Monsieur le comptable public, pour l'exercice 2021 n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

M. le maire quitte la séance et ne prend pas part au vote

VOTE
Par 38 voix pour, 6 abstentions.

Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi.

2022/089 - Approbation du compte administratif de l'exercice 2021 - Budget principal

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, adjoint délégué
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,
Vu les délibérations suivantes :
Le débat d'orientation budgétaire tenu le 01 février 2021 (délibération 2021-029),
Le vote du budget primitif 2021 intervenu le 08 mars 2021 (délibération 2021-055),
Les votes de deux décisions modificatives durant l'exercice 2021 (délibérations 2021-253 et 2021-348).

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,
Considérant que M. Sbraggia a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;
Considérant que M. Laurent Marcangeli, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Sbraggia pour le vote du compte administratif ;

APPROUVE et ADOPTE

Le Compte administratif 2021 et l'ensemble de ses résultats.

RECONNAIT et PRECISE

La sincérité des restes à réaliser de la section investissement et qu'ils ont été portés au Budget Primitif 2022.

M. le maire quitte la séance et ne prend pas part au vote

VOTE
Par 38 voix pour, 6 abstentions.

Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi.

2022/090 - Affectation des résultats du compte administratif de l'exercice 2021 -Budget principal

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, adjoint délégué

APPROUVE et ADOPTE

ARTICLE 1 :

Le compte administratif 2021 du budget principal et le compte de gestion établi par le Trésorier Municipal sont tous deux en concordance.

ARTICLE 2 :

Les excédents constatés du Compte administratif 2021 sont affectés de la façon suivante :

□ L'excédent de fonctionnement d'un montant de **14 314 636.32 €** est affecté comme suit

□ Au **compte 002** « excédent de fonctionnement reporté » soit **2 363 856.40 €.**

□ Au **compte 1068** « réserves » soit **11 950 779.92 €.**

□ Le déficit d'investissement d'un montant de **10 426 238 87 €** est repris :

□ Au **compte 001** « déficit d'investissement reporté » soit **10 426 238.87 €.**

RECONNAIT et PRECISE

La sincérité des restes à réaliser de la section investissement et qu'ils ont été portés au budget primitif 2022 selon la procédure de la reprise anticipée du résultat avant vote du Compte administratif. (Cf délibération n° 2022/027).

M. le maire quitte la séance et ne prend pas part au vote

VOTE
Par 38 voix pour, 6 abstentions.

Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi.

2022/091 - Approbation du compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le Comptable public - Budget annexe du Stationnement

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, adjoint délégué

APPROUVE et ADOPTE

Le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2021, dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour le même exercice.

DECLARE

Que le compte de gestion du budget annexe du stationnement dressé par Monsieur le comptable

public, pour l'exercice 2021 n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

M. le maire quitte la séance et ne prend pas part au vote

VOTE
Par 38 voix pour, 6 abstentions.

Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi.

2022/092 - Approbation du compte administratif de l'exercice 2021 - Budget annexe du stationnement

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, adjoint délégué

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Vu les délibérations suivantes :

- Le débat d'orientation budgétaire tenu le 01 février 2021 (délibération 2021-029),
- Le vote du budget primitif 2021 intervenu 08 mars 2021 (délibération 2021-062),
- Le vote du budget supplémentaire 2021 intervenu 18 octobre 2021 (délibération 2021-256),
- Le vote de la décision modificative n°1 du 20 Décembre 2021 (délibération 2021-347)

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,

Considérant que M. Sbraggia a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

Considérant que M. Laurent Marcangeli, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Sbraggia pour le vote du compte administratif ;

APPROUVE et ADOPTE

Le Compte administratif 2021 du budget annexe du stationnement et l'ensemble de ses résultats.

RECONNAIT et PRECISE

La sincérité des restes à réaliser de la section investissement et qu'ils seront portés au Budget Supplémentaire 2022.

M. le maire quitte la séance et ne prend pas part au vote

VOTE
Par 38 voix pour, 6 abstentions.

Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi.

2022/093 - Affectation du résultat du compte administratif de l'exercice 2021 -Budget annexe du Stationnement

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, adjoint délégué

APPROUVE et ADOPTE

ARTICLE 1:

Le compte administratif 2021 du budget annexe du Stationnement et le compte de gestion établi par le Trésorier Municipal sont tous deux en concordance.

ARTICLE 2 :

□ L'excédent de fonctionnement d'un montant de **156 318.31 €** est affecté dans sa totalité :

□ Au **compte 002** « excédent de fonctionnement reporté » le solde soit la somme de : **156 318.31 €.**

□ L'excédent d'investissement d'un montant de **127 651.40 €** sera repris :

□ Au **compte 001** « Excédent d'investissement reporté » le montant de **: 127 651.40 €.**

RECONNAIT et PRECISE

La sincérité des restes à réaliser et qu'ils seront portés au Budget supplémentaire 2022.

M. le maire quitte la séance et ne prend pas part au vote

VOTE
Par 38 voix pour, 6 abstentions.

Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi.

2022/094 - Approbation du compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le Comptable public - Budget annexe de l'ANRU
Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, adjoint délégué

APPROUVE et ADOPTE

Le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2021, dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour le même exercice.

DECLARE

Que le compte de gestion du budget annexe de l'ANRU dressé par Monsieur le comptable public, pour l'exercice 2021 n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

M. le maire quitte la séance et ne prend pas part au vote

VOTE
Par 38 voix pour, 6 abstentions.

Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi.

2022/095 - Approbation du compte administratif de l'exercice 2021 - Budget annexe de

l'ANRU
Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, adjoint délégué
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe,
Vu les délibérations suivantes :

- Le débat d'orientation budgétaire tenu le 01 février 2021 (délibération 2021-029),
- Le vote du budget primitif 2021 intervenu le 08 mars 2021 (délibération 2021-058),
- Le vote du budget supplémentaire 2021 intervenu le 05 juillet 2021 (délibération 2021-150),
- Le vote de la décision modificative n°1 du 18 Octobre 2021 (délibération 2021-255)

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,
Considérant que M. Sbraggia a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;
Considérant que M. Laurent Marcangeli, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Sbraggia pour le vote du compte administratif ;

APPROUVE et ADOPTE

Le Compte administratif 2021 du budget annexe de l'ANRU et l'ensemble de ses résultats.

RECONNAIT et PRECISE

La sincérité des restes à réaliser de la section investissement et qu'ils seront portés au Budget Supplémentaire 2022.

M. le maire quitte la séance et ne prend pas part au vote

VOTE
Par 38 voix pour, 6 abstentions.

Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi.

2022/096 - Affectation du résultat du compte administratif de l'exercice 2021 - Budget annexe de l'ANRU
Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, adjoint délégué

APPROUVE et ADOPTE

ARTICLE 1 :

Le compte administratif 2021 du budget annexe de l'ANRU et le compte de gestion établi par le Trésorier Municipal sont tous deux en concordance.

ARTICLE 2 :

□ Le déficit d'investissement constaté pour **55 513.12 €** est reporté :

□ Au **compte 001** « Déficit d'investissement reporté » le montant de : **55 513.12 €.**

RECONNAIT et PRECISE

La sincérité des restes à réaliser et qu'ils seront portés au Budget Supplémentaire 2022.

M. le maire quitte la séance et ne prend pas part au vote

VOTE
Par 38 voix pour, 6 abstentions.

Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi.

2022/097 - Approbation du compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le Comptable public - Budget de la régie des parkings
Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, adjoint délégué

APPROUVE et ADOPTE

Le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2021, dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour le même exercice.

DECLARE

Que le compte de gestion du budget de la régie des parkings dressé par Monsieur le comptable public, pour l'exercice 2021 n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

M. le maire quitte la séance et ne prend pas part au vote

VOTE
Par 38 voix pour, 6 abstentions.

Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi.

2022/098 - Approbation du compte administratif de l'exercice 2021 - Budget de la régie des Parkings
Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, adjoint délégué
Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget de la régie,
Vu les délibérations suivantes :

- Le débat d'orientation budgétaire tenu le 01 février 2021 (délibération 2021-029),
- Le vote du budget primitif 2021 intervenu le 08 mars 2021 (délibération 2020-059),
- Le vote du budget supplémentaire du 18 Octobre 2021 (délibération 2021-257)

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,
Considérant que M. Sbraggia a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;
Considérant que M. Laurent Marcangeli, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Sbraggia pour le vote du compte administratif ;

APPROUVE et ADOPTE

Le Compte administratif 2021 du budget de la régie des parkings et l'ensemble de ses résultats.

RECONNAIT et PRECISE

La sincérité des restes à réaliser de la section investissement et qu'ils seront portés au Budget supplémentaire 2022.

M. le maire quitte la séance et ne prend pas part au vote

VOTE
Par 38 voix pour, 6 abstentions.

Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi.

2022/099 - Affectation du résultat du compte administratif de l'exercice 2021 - Régie des Parkings
Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, adjoint délégué

APPROUVE et ADOPTE

ARTICLE 1:

Le compte administratif 2021 de la régie des Parkings et le compte de gestion établi par le Trésorier Municipal sont tous deux en concordance.

ARTICLE 2:

□ L'excédent de fonctionnement d'un montant de **1 637 082.91 €** est affecté de la manière suivante :

□ Au **compte 002** « excédent de fonctionnement reporté » la totalité soit la somme de : **1 637 082.91 €.**

□ L'excédent d'investissement d'un montant de **485 800.11 €** est affecté de la manière suivante :

□ Au **compte 001** « excédent d'investissement reporté » le montant de : **485 800.11 €.**

RECONNAIT et PRECISE

La sincérité des restes à réaliser et qu'ils seront portés au Budget supplémentaire 2022.

M. le maire quitte la séance et ne prend pas part au vote

VOTE
Par 38 voix pour, 6 abstentions.

Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi.

2022/100 - Approbation du compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le Comptable public - Budget de la régie du port de plaisance
Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, adjoint délégué

APPROUVE et ADOPTE

Le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2021, dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour le même exercice.

DECLARE

Que le compte de gestion du budget de la régie du port de plaisance dressé par Monsieur le comptable public, pour l'exercice 2021 n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

M. le maire quitte la séance et ne prend pas part au vote

VOTE
Par 38 voix pour, 6 abstentions.

Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi.

2022/101 - Approbation du compte administratif de l'exercice 2021 - Budget de la régie du port de plaisance

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, adjoint délégué
Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget de la régie,
Vu les délibérations suivantes :

- Le débat d'orientation budgétaire tenu le 01 février 2021 (délibération 2021-029),
- Le vote du budget primitif 2021 intervenu le 08 mars 2021 (délibération 2021-061),
- Le vote du budget supplémentaire du 05 Juillet 2021 (délibération 2021-132)
- Le vote de la décision modificative n°1 du 18 Octobre 2021 (délibération 2021-258)

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,
Considérant que M. Sbraggia a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;
Considérant que M. Laurent Marcangeli, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Sbraggia pour le vote du compte administratif ;

APPROUVE et ADOPTE

Le Compte administratif 2021 du budget de la régie du port de plaisance et l'ensemble de ses résultats.

RECONNAIT et PRECISE

La sincérité des restes à réaliser de la section investissement et qu'ils seront portés au Budget Supplémentaire 2022.

VOTE
Par 38 voix pour, 6 abstentions,

Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi.

2022/102 - Affectation du résultat du compte administratif de l'exercice 2021 - Port de plaisance : régie avec autonomie financière

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, adjoint délégué

APPROUVE et ADOPTE

ARTICLE 1:

Le compte administratif 2021 de la régie du port de plaisance et le compte de gestion établi par le Trésorier Municipal sont tous deux en concordance.

ARTICLE 2:

 L'excédent de fonctionnement d'un montant de **2 360 175.56 €** est affecté de la manière suivante :

 Au **compte 1068** « affectation au compte de réserves » le montant de : **629 162.75 €.**

 Au **compte 002** « excédent de fonctionnement reporté » le solde soit la somme de : **1 731 012.81 €.**

 Le déficit d'investissement constaté d'un montant de **- 80 087.11 €** est repris :

 Au **compte 001** « déficit d'investissement reporté » le montant de **80 087.11 €.**

RECONNAIT et PRECISE

La sincérité des restes à réaliser et qu'ils seront portés au Budget Supplémentaire 2022.

M. le maire quitte la séance et ne prend pas part au vote

VOTE
Par 38 voix pour, 6 abstentions.

Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi.

2022/103 - Modification des délibérations n°2021/235 et 2021/013 relatives aux acquisitions de véhicules pour l'année 2021 (partie 2)

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, adjoint délégué

Vu les délibérations n°2021/013 et 2021/235 relative au programme d'acquisitions de véhicules pour l'année 2021.

CONSIDERANT qu'il convient d'apporter une modification aux dites délibérations

APPROUVE

la modification des délibérations n°2021/013 et 2021/235 concernant le programme d'acquisitions de véhicules pour l'année 2021 (partie 2).

Nature	Quantité	Prix unitaire HT	Prix global HT	Positionnement initial eu égard de la dotation quinquennale de la Collectivité de Corse	Positionnement nouveau eu égard de la dotation quinquennale de la Collectivité de Corse
CITADINES HYBRIDES	2	13 750 €	27 500 €	***Programme véhicules 2020***	***Programme véhicules 2021***

					- Partie 2
CAMION ELECTRIQUE	1	30 850 €	30 850 €	***Programme véhicules 2020***	***Programme véhicules 2021 - Partie 2***
MICRO TRACTEUR	1	10 750 €	10 750 €	***Programme véhicules 2020***	***Programme véhicules 2021 - Partie 2***
PETITS UTILITAIRES	3	14 333.33 €	43 000 €	***Programme véhicules 2021***	***Programme véhicules 2021 - Partie 2***
MACHINES PROPRETE	2	110 000 €	220 000 €	***Programme véhicules 2021***	***Programme véhicules 2021 - Partie 2***

Les conditions de financement sont inchangées.

VOTE

Par 44 voix pour, 1 abstention.

Abstention(s) : Jean-Paul Carrolaggi.

2022/104 - Programme d'acquisition de véhicules pour l'année 2022

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, adjoint délégué

APPROUVE

Le programme 2022 d'acquisitions de véhicules pour un montant de 478 052.11 €

AUTORISE

Monsieur le Maire à solliciter les différents Co- financeurs selon le plan de financement suivant

Collectivités	Montant de l'opération	% de l'opération
Ville d'Ajaccio	286 831.26 €	60 %
Collectivité de Corse Dotation Quinquennale	191 220.84 €	40 %
Total	**478 052.11 €**	**100 %**

VOTE

Par 44 voix pour, 1 abstention.

Abstention(s) : Jean-Paul Carrolaggi.

2022/105 - Programmation des actions de médiation culturelle pour la saison culturelle 2022-2023

Rapporteur : Madame Simone Guerrini, adjointe déléguée

APPROUVE

La proposition de programmation de médiation culturelle.

AUTORISE

Le Maire à signer tous actes administratifs et documents relatifs à cette programmation.

AUTORISE

Le Maire à solliciter, en vue de la réalisation, toutes subventions auprès notamment de la Collectivité de Corse et de la direction régionale des affaires culturelles.

DIT

Que les crédits pour la période de juillet à décembre 2022 sont inscrits au budget 2022 et les crédits pour la période de janvier à juin 2023 seront proposés à l'inscription du budget 2023 et les dépenses imputées au chapitre 11, fonction 33.

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

2022/106 - Programmation du théâtre municipal - Saison 2022/2023- Spectacle vivant septembre à décembre 2022

Rapporteur : Madame Simone Guerrini, adjointe déléguée

APPROUVE

la proposition de programmation ainsi que le budget prévisionnel du Théâtre municipal de septembre à décembre 2022.

AUTORISE

le Maire à signer tous actes administratifs et documents relatifs à cette programmation

AUTORISE

le Maire à solliciter, en vue de la réalisation, toutes subventions auprès notamment de la Collectivité de Corse.

DIT QUE

les crédits sont inscrits au budget 2022 et les dépenses imputées au chapitre 11, fonction 33.

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

2022/107 - Programme en arts plastiques pour la saison 2022/2023 - Espace Diamant

Rapporteur : Madame Simone Guerrini, adjointe déléguée

APPROUVE

La proposition de programmation en arts plastiques ainsi que le budget prévisionnel de la saison culturelle 2022/2023.

AUTORISE Monsieur Le Maire

À signer tous actes administratifs et documents relatifs à cette programmation ;

À solliciter, en vue de la réalisation, toutes subventions auprès notamment de la Collectivité de Corse.

DIT QUE

Les crédits sont inscrits au budget 2022 pour la période de septembre à décembre 2022 et seront proposés à l'inscription du budget 2023 de l'exercice 2023 pour la période de janvier à juin 2023.

Les dépenses seront imputées au chapitre 11, fonction 33.

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

2022/108 - Délibération modificative : approbation du taux de participation de l'Agence du Tourisme de la Corse à l'Étude préalable de programmation du domaine des Milelli

Rapporteur : Madame Simone Guerrini, adjointe déléguée

Vu le code du patrimoine, modifié par la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,

CONSIDERANT que la programmation en faveur du patrimoine revêt un intérêt public, social, économique et touristique.

D'approuver la programmation de l'Etude de cadrage du Domaine des Milelli et son plan de financement ci-dessous et détaillé en annexe.

Estimation du coût global total TTC : 78 000 €
Estimation du coût global total HT : 65 000 €
Participation de l'Agence du Tourisme de la Corse : 52 000 € HT (80% du HT)
Participation Ville d'Ajaccio : 13 000 € HT (20%)

D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette programmation.

D'autoriser Monsieur Le Maire à demander des subventions auprès de l'Agence du Tourisme de la Corse, ;

Le budget relatif à L'Étude préalable du domaine des Milelli, est inscrit au budget primitif 2022, fonction 324 en dépenses chapitre 011, 23 et en recettes chapitres 70 / 74 / 13.

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

2022/109 - Prêts de tableaux du Palais Fesch pour l'année 2022

Rapporteur : Madame Simone Guerrini, adjointe déléguée

Vu le code du Patrimoine, Livre IV, article L441-2

Considérant l'intérêt de la recherche, de l'étude et de la diffusion de ses collections tant pour la connaissance que pour son rayonnement et ses relations avec les musées français et étrangers, le Palais Fesch-musée des Beaux-Arts souhaiterait consentir et confirmer les prêts au bénéfice du Palazzo Braschi de Rome, du musée de la Révolution française de Vizille, musée de Liège.

AUTORISE

le prêt des œuvres l'Autoportrait de Raphaël Mengs, portraits de *Christine Boyer et Lucien Bonaparte* par Jacques Sablet ainsi que *La mort de Sisara*, tableau d'Antoine-Louis Manceaux auprès des musées français et internationaux au bénéfice du Palazzo Braschi de Rome, du musée de la Révolution française de Vizille, musée de Liège.

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

2022/110 - Programme 2022 d'acquisition de matériels de restauration scolaire

Rapporteur : Madame Rose-Marie Ottavy-Sarrola, adjointe déléguée

APPROUVE

Approuve le programme d'achat 2022 de matériels destinés à la restauration scolaire ;

AUTORISE Monsieur le maire
à solliciter les subventions auprès de la Collectivité de Corse au titre de la dotation quinquennale, selon le plan de financement suivant :
Montant total de l'opération 47 059,27 € HT
Montant éligible à la dotation quinquennale 37 221,43€
Participation CdC (40% du montant HT) 14 888,57€ HT
Part communale (60% du montant HT) 22 332,86 € HT

VOTE
A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

2022/111 - Modification de douze emplois permanents.
Rapporteur : Madame Annie Sichi, adjointe déléguée
Vu l'article L 313-1 du code général de la fonction publique ;

Considérant que l'article L 313-1 du code général de la fonction publique dispose que l'organe délibérant, en l'espèce le Conseil Municipal, est compétent pour créer les emplois, qui font l'objet d'un état récapitulatif constamment mis à jour.
Cette délibération constitue un cadre général de recrutement :
- elle indique les emplois pouvant être occupés par un fonctionnaire ou à défaut par un contractuel,
- elle décrit les emplois en indiquant l'intitulé du poste et la durée hebdomadaire du travail,
- elle fixe un niveau de recrutement qui permet de pourvoir l'emploi. La délibération doit aussi prévoir, au regard des fonctions exercées et du statut de la Fonction Publique Territoriale, le(s) cadre(s) d'emplois de référence et la fourchette des grades des agents ayant vocation à occuper cet emploi.
L'organe exécutif, quant à lui, procède au recrutement sur les emplois ainsi créés par le Conseil Municipal.

Ainsi, il est proposé de modifier douze emplois permanents précédemment créés par délibération ; la modification concerne le niveau de recrutement ou la quotité de temps de travail (cf. annexes).
Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022 de la Ville d'Ajaccio.

MODIFIE

Les emplois tels que présentés en annexe.

VOTE
Par 39 voix pour, 6 abstentions.

Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi.

2022/112 - Programmation Estivale 2022
Rapporteur : Monsieur Christophe Mondoloni, adjoint délégué

APPROUVE
Cette proposition de programmation pour la saison **« Estivales 2022 ».**

AUTORISE le Maire
à signer tous actes administratifs et à passer tous contrats relatifs à l'ensemble de cette proposition.

Étant précisé que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette animation sont prévus dans les documents budgétaires de la Ville aux chapitres 011 et 012

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

2022/113 - Aide à la relance de la construction durable 2022 - Autorisation donnée au Maire de signer le contrat avec l'État et la CAPA

Rapporteur : Madame Nicole Ottavy, adjointe déléguée

Vu la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le plan d'aide à la relance de la construction durable porté par l'Etat ;
Vu le projet de contrat de relance du logement annexé à la présente ;

Considérant qu'Ajaccio, située en secteur tendu du point de vue du logement, est éligible au dispositif ;

Considérant qu'il convient, pour bénéficier des aides correspondantes, il convient de signer avec l'Etat et la CAPA un contrat de relance du logement ;

VALIDE

Le principe de conventionner avec l'Etat et la CAPA pour faire bénéficier la ville d'Ajaccio des aides à la construction de logements ciblés dans des projets économes en foncier

APPROUVE

Le projet de contrat de relance du logement annexé à la présente

AUTORISE

Le Maire à signer ledit contrat et tous actes et documents relatifs à cette affaire

VOTE

Par 41 voix pour, 4 abstentions.

Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi.

L'ordre du jour étant épuisé M. le Maire, lève la séance à 21H35.

MAIRIE D'AJACCIO 2000

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

Directeur Général des Services

Charles DOMINICI